

REGLEMENT DU PALMARES DE LA CROISIERE 2011

Ce Palmarès est destiné à tout skipper membre de la SNST, navigant en tant que chef de bord sur son bateau ou sur un bateau de location.

DEFINITION D'UNE CROISIERE :

Minimum 3 jours et 100 milles parcourus par le bateau hors de son port d'attache.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout membre de la SNST, chef de bord, pour ses croisières entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

DEFINITIONS

Skipper ou chef de bord

La personne totalement responsable du bateau objet des compte rendus, sans interruption de responsabilité du début jusqu'à la fin des navigations décrites dans ce (ou ces) compte(s) rendu(s).

Le bateau

Le Palmarès de la croisière s'applique au Skipper membre de la SNST et non au bateau

Les croisières de la saison

Chaque croisière de minimum 3 jours et 100 milles, hors du port d'attache, permet de valider les milles parcourus.

Trois groupes sont définis selon le nombre de milles parcourus et le type de navigation.

Groupe 1- de 100 à 999 milles dans la saison hors course-croisière.

Groupe 2- au dessus de mille milles dans la saison hors course-croisière.

Groupe 3- Les bateaux à moteur.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

- Etablir les comptes rendus (les formulaires sont disponibles au Club). Il existe également des tableaux sur programme Excel.
- Les déposer au Club au plus tard le 31 décembre. Ces comptes rendus vous engagent, ils doivent être le reflet exact et sincère de vos navigations et de votre journal de bord. S'il est incomplet ou erroné il ne pourra être validé.

LES BASES DE CALCUL

L'objectif est de susciter des vocations. Chaque croisière de minimum 3 jours et 100 milles ouvre le décompte des points. Pour les calculer on additionne les points de

route+les points de nuits en mer+les points de mouillage forains. Ce total est éventuellement corrigé par un bonus ou un malus.

A) LES POINTS DE ROUTE

1) Chaque étape, mesurée au loch ou au GPS, vaut 1 point par mille.

On obtient ainsi un premier total à pondérer ensuite par un handicap.

2) Handicap de longueur hors tout.

Le total des points ci-dessus est multiplié par un coefficient basé sur la longueur hors tout du bateau, pour équilibrer entre les « petits » et les « grands ».

Longueur H.T.	Coefficient
8m à 8,99	1,20
9m à 9,99	1,10
10 m à 11,99	1,00
12 m à 13,99	0,90
14 m à 15,99	0,80
16 m et plus	0,75

3) Les points de route s'obtiennent par la formule :

Points de route = milles parcourus multipliés par le coefficient de handicap.

B) LES POINTS DE ROUTE DE NUIT

Chaque nuit de navigation en mer (mini 6 heures entre le coucher et le lever de soleil) rapporte 100 points.

C) LES POINTS POUR MOUILLAGE FORAIN DE NUIT

Bateau mouillé sur son ancre pendant plus de 6 heures de nuit, à l'extérieur d'un port : 50 points

JURY ET ARBITRAGE

Le jury est seul juge de la recevabilité des comptes-rendus présentés et de leur classement dans le Palmarès. Il les analyse et les affecte dans chaque groupe en fonction des milles validés. Il vérifie les calculs de points et procède au classement. Il peut demander à consulter le journal de bord. Il peut appliquer soit un « bonus » (en fonction d'éléments tels que la qualité ou la difficulté de la navigation, etc.) soit un « malus » (pour sanctionner toute dérive par rapport à l'esprit du Palmarès etc.). Bonus et Malus sont limités à 20% du total des points acquis. Les milles parcourus doivent avoir été réalisés par les propres moyens du bateau, à l'exclusion de toute aide extérieure (par exemple remorquage).